

L'EST ET LA CÔTE-NORD



Hier, les étudiants ont dressé une ligne de piquetage à l'entrée du stationnement du cégep. Seuls les employés affectés aux services essentiels avaient accès à l'institution.

COLLABORATION SPÉCIALE, ROMAIN PELLETIER

CÉGEP DE MATANE La grève continue

ROMAIN PELLETIER
Collaboration spéciale

■ MATANE — Les 768 étudiants du cégep de Matane décideront vendredi s'ils poursuivent la grève entreprise depuis jeudi dernier pour protester contre les coupures dans le secteur de l'éducation et faire connaître leurs demandes.

Ils ont même invité le ministre du Travail et député de Matane, Matthias Rioux, à venir les rencontrer lors de cette prochaine assemblée générale à 11 h 30, à la salle Lucien-Bellemare du cégep.

Hier après-midi, ils se sont d'ailleurs rendus à ses bureaux, tout en continuant leur piquetage à l'avant de la maison d'enseignement. D'autres moyens de pression sont prévus au cours des prochains jours.

REVENDEICATIONS

Les étudiants qui ont voté pour une grève illimitée, renouvelable aux cinq jours, en assemblée générale, ont accordé à leur association étudiante, un mandat de grève par 272 voix contre 36, avec 19 abstentions.

Les cégépiens revendiquent la fin des coupures dans l'éducation, le retrait immédiat de la cote « R » (base de calcul pour entrer à l'université dans les programmes contingents), l'abolition de tous les frais afférents, une loi-cadre pour légiférer les frais administratifs, le retrait du projet concernant un nouveau dégel des frais de scolarité à l'université et l'obtention du tiers des dé-

légués à la table des décisions du ministère de l'Éducation.

Ils veulent aussi des modifications majeures au régime des prêts et bourses, soit l'abolition de la contribution parentale dès le départ de l'étudiant du domicile familial ainsi que l'abolition de la contribution étudiante et du conjoint. Ils souhaitent le plafonnement du montant maximum pour un prêt étudiant de même que l'augmentation des bourses.

ILS CRAIGNENT LA FERMETURE DU CÉGEP

À la suite des vagues de coupures qu'a subies le cégep au cours des dernières années, les étudiants craignent pour sa survie en signalant que la région perdrait ainsi d'importantes retombées économiques.

Ils se posent de sérieuses questions quant au principe de la gratuité scolaire alors que les frais de scolarité ont été haussés de 200 % en l'espace de quelques années, que 80 % des étudiants vivent sous le seuil de la pauvreté, que les demandes d'aide financière ont augmenté de 42 % en quatre ans et que le nombre de faillites chez les étudiants a enregistré une hausse de 310 % en quelques années.

À LA MALBAIE

Par ailleurs, une centaine d'étudiants du cégep de Charlevoix ont manifesté, hier, devant l'Accueil Bellerive de La Malbaie, où se déroulait une conférence de presse du député de Charlevoix, M. Rosaire Bertrand. Ils protestaient contre les hausses des frais de scolarité. Les jeunes n'ont pas perturbé le déroulement de l'événement où le député annonçait, entre autres, l'agrandissement du cégep.

EAU CONTAMINÉE À GASPÉ

Conduite commune d'égouts

BERNARD BÉLANGER
Collaboration spéciale

■ GASPÉ — Afin de régler le problème des puits contaminés à Haldimand et à Sandy Beach, le conseil municipal de Gaspé étudie la possibilité d'installer une conduite commune d'égouts dans les secteurs concernés.

C'est cette solution préconisée par le ministère de l'Environnement qui émettait ces jours derniers un avis préalable d'ordonnance à la municipalité. Toutefois, un tel projet coûterait quelque 2,5 millions \$. Cette solution qui paraît plaire aux citoyens concernés, sera mise de l'avant dans la mesure où l'on obtiendra de l'aide des gouvernements. Le député de Gaspé, M. Guy Lelièvre s'est engagé à piloter les demandes d'aide auprès des instances gouvernementales.

Impatients face à la lenteur avec laquelle le ministre de l'Environnement et de la Faune, M. David Cliche, traitait leur dossier, les citoyens des secteurs Haldimand et Sandy Beach avaient convoqué récemment à Gaspé une rencontre d'information entre les principaux intéressés dans le dossier, la Ville, le ministère et le député de Gas-

pé, M. Guy Lelièvre. Près d'une centaine de personnes étaient sur place pour attendre les explications.

Toutes les parties se sont mises d'accord sur un point à savoir que l'heure n'était plus aux affrontements et à trouver des coupables, mais bien à chercher des solutions.

ÉPURATION NON CONFORME

Dans une étude réalisée au printemps 1995 par la firme en ingénierie « Le Groupe du Golfe », il est précisé que la cause de la contamination des puits n'est rien d'autre que la non-conformité des champs d'épuration des résidents des secteurs concernés. Sur 380 propriétaires de ces deux secteurs, 150 parmi eux auraient des puits artésiens contaminés. Des études avaient déterminé par la suite que de nombreuses installations septiques n'étaient pas conformes avec les règlements de la municipalité. C'est d'ailleurs pourquoi le ministre de l'Environnement de l'époque, M. Jacques Brassard, avait réclamé le 17 mai 1995, que la municipalité assume les coûts de l'installation de nouveaux équipements septiques.

Cette solution mise en doute par plusieurs spécialistes, semble écartée pour l'instant. Les intervenants privilégient maintenant une conduite commune d'égouts pour les deux secteurs concernés.

REYNOLDS DE BAIE-COMEAU

900 tonnes de BPC éliminés

Cintec obtient le contrat

ANNIE ST-PIERRE
Collaboration spéciale

■ BAIE-COMEAU — La compagnie Reynolds se départira, dès cette semaine, de ses 900 tonnes de matières contaminées aux BPC qu'elle entreposait près de ses installations de Baie-Comeau.

L'entreprise répond ainsi à la volonté du ministre de l'Environnement, David Cliche, qui souhaite que toutes les entreprises privées de la Côte-Nord profitent de la présence des équipements de décontamination à Manic 2 pour éliminer la totalité des BPC qui sont entreposés dans la région.

C'est la deuxième compagnie privée de la Côte-Nord qui confie au groupe Cintec la charge de procéder à l'élimination complète de matières contaminées, la première étant la minière IOC de Sept-Iles.

Reynolds a signé un contrat avec le groupe Cintec-Tredi qui prévoit la destruction de 900 tonnes métriques de matériaux faiblement contaminés, dont la majorité sont des sols et des huiles pollués. Le reste des BPC est contenu dans des équipements électriques, dont 1200 condensateurs et deux transformateurs.

Les travaux se dérouleront, dès cette semaine,

au chantier de destruction de Manic 2 qui est en activité depuis plusieurs mois. Le travail se poursuivra pendant les quatre prochaines semaines.

L'entreprise a refusé de dévoiler le montant de cette transaction qui a fait l'objet de négociations entre les différentes parties liées au projet de destruction. Tout comme les travaux effectués jusqu'ici au chantier, le traitement des BPC appartenant à Reynolds s'effectuera sur la haute surveillance d'experts pour s'assurer du respect des normes exigées.

Le ministère de l'Environnement a dû émettre un certificat d'autorisation pour des travaux préparatifs qui consistent à tamiser des sols retenant des cailloux. Cette étape se déroulera à l'entrepôt de Reynolds. Par la suite, des échantillons seront prélevés par une firme spécialisée avant de procéder à l'expédition des sols au site de Manic 2. Une exigence qui a été fixée par le MEF.

Avec cette entente, l'aluminerie de Baie-Comeau élimine complètement

son inventaire de matières contaminées aux BPC. Lors de sa récente visite sur la Côte-Nord, le ministre Cliche a lancé « un appel solennel » aux détenteurs de BPC afin qu'ils utilisent la technologie installée à Manic 2 pour faire maison nette sur la Côte-Nord. M. Cliche a même envisagé d'utiliser des recours légaux pour que son appel soit entendu.

Les BPC
seront
acheminés
au site de
Manic 2

PENSIONS AMÉRICAINES

Les aînés embarrassés

MARC LAROUCHE
Collaboration spéciale

■ RIVIÈRE-DU-LOUP — Les effets de la convention fiscale canado-américaine en matière des pensions versées par le gouvernement américain à des Québécois et Canadiens sont désastreux. En vertu de l'entente intervenue en janvier, le fisc américain prélève 25,5 % en impôts sur les sommes versées. Dans le Bas-Saint-Laurent, 1643 personnes vivent ce problème et rien ne laisse croire que la situation s'améliorera bientôt.

Le député bloquiste de Kamouraska/Rivière-du-Loup, M. Paul Crête, reçoit beaucoup de lettres et de demandes d'aide de la part des gens âgés aux prises avec cette situation. En février, il a obtenu une confirmation du ministre des Finances à l'effet qu'il interviendrait auprès de son équivalent américain pour modifier les mécanismes d'impositions. Malgré cela, la situation n'a toujours pas évolué.

M^{me} Yolande Bérubé, de Rivière-du-Loup, fait partie des gens qui tentent de survivre à cause de ce problème. « J'ai reçu la lettre à Noël, l'an passé, et je n'ai pas dormi durant une semaine. Je pleurais sans cesse et je ne dormais plus. J'ai toujours été honnête et payé mes impôts. Je me suis sentie non respectée, incomprise, agressive et rejetée par la société. Je dois prendre des médicaments mais je ne peux plus les payer et mes problèmes de santé ont recommencé. »

M^{me} Bérubé, qui a 62 ans, et a travaillé durant 24 ans pour les personnes âgées. Elle retire la pension des États-Unis grâce à son mari, aujourd'hui décédé, qui y a longtemps travaillé comme bûcheron. De 400 \$ par mois, le montant versé est maintenant de 290 \$. « Mon chèque est amputé de 110 \$ par mois, c'est la petite marge qui me restait pour vivre. C'est impossible de fonctionner dans ces conditions », dit-el-

« Je me suis
sentie
incomprise,
rejetée par
la société »



M^{me} Yolande Bérubé, de Rivière-du-Loup: « Je me sens brimée, comme un vulgaire torchon. »

le, ajoutant qu'elle doit attendre à 65 ans avant d'avoir droit à sa pension de veuve, qui lui a été refusée à cause de son statut. « Je suis allée à l'aide sociale, l'an dernier, et je gagnais 5 \$ de trop pour avoir droit à des prestations. Je n'y suis pas retournée. Je me sens brimée, comme un vulgaire torchon. »

Ses six enfants ont été informés de la situation lorsqu'elle a refusé de participer au réveillon familial à Montréal. « Mes enfants m'offrent de l'argent en guise de cadeau. C'est difficile puisque j'ai toujours été autonome. J'ai perdu confiance en la justice. » Elle occupe ses temps libres à faire du tricot et du bénévolat auprès des personnes âgées. « Ça ne me donne pas d'argent, mais je me sens utile et j'oublie que je n'ai même pas 2 \$. Il faut que ces prélèvements cessent pour que d'autres personnes qui vivent la même chose que moi puissent aussi retrouver une qualité de vie. La situation est inacceptable, injuste et ingrate, compte tenu de tout ce que nous avons fait pour la société. »

De son génie nous nous sommes inspirés...
pour ériger un chef-d'oeuvre de qualité...

SAINT-RENÉ

Un second mandat pour Lagacé

Les citoyens de Saint-René ont reporté à la mairie, dimanche, pour un second mandat, Colombe Lagacé. Cette dernière l'a emporté sur Jean-Yves Murray. Plusieurs sièges de conseillers étaient en jeu. Sylvain Audy a été élu au siège 1, Jeanne-Aimée Paquet, au siège 5, et Pierre Levasseur, au siège 6. R.P.

SAINT-ULRIC

Paquet succède à Watts

Saint-Ulric paroisse s'est donné un nouveau maire, dimanche, en portant au pouvoir Lucien Paquet. M. Paquet a eu le dessus sur Nathalie Michaud et Gratien Lavoie. Il succède donc au maire Jean-Claude Watts qui a quitté. Au rang des conseillers, Nelson Miousse occupera le siège 2, Gilles Thibeault, le siège 3, et Pierre Reichenbach, le siège 5. R.P.

MRC DE MATAME

Conseillers élus

Plusieurs postes de conseillers étaient en jeu dimanche dans les municipalités de la MRC de Matame. À Les Méchins, Francine Verreault a obtenu le siège 1 et Jean-Réal Harrison, le siège 6. À Saint-Adelme, Nancy Truchon a gagné le siège 1. À Saint-Luc, Marielle Fortin,

Pierre Lebel et Omer Gauthier ont été élus respectivement aux sièges 1, 3 et 4. R.P.

MONT-JOLI

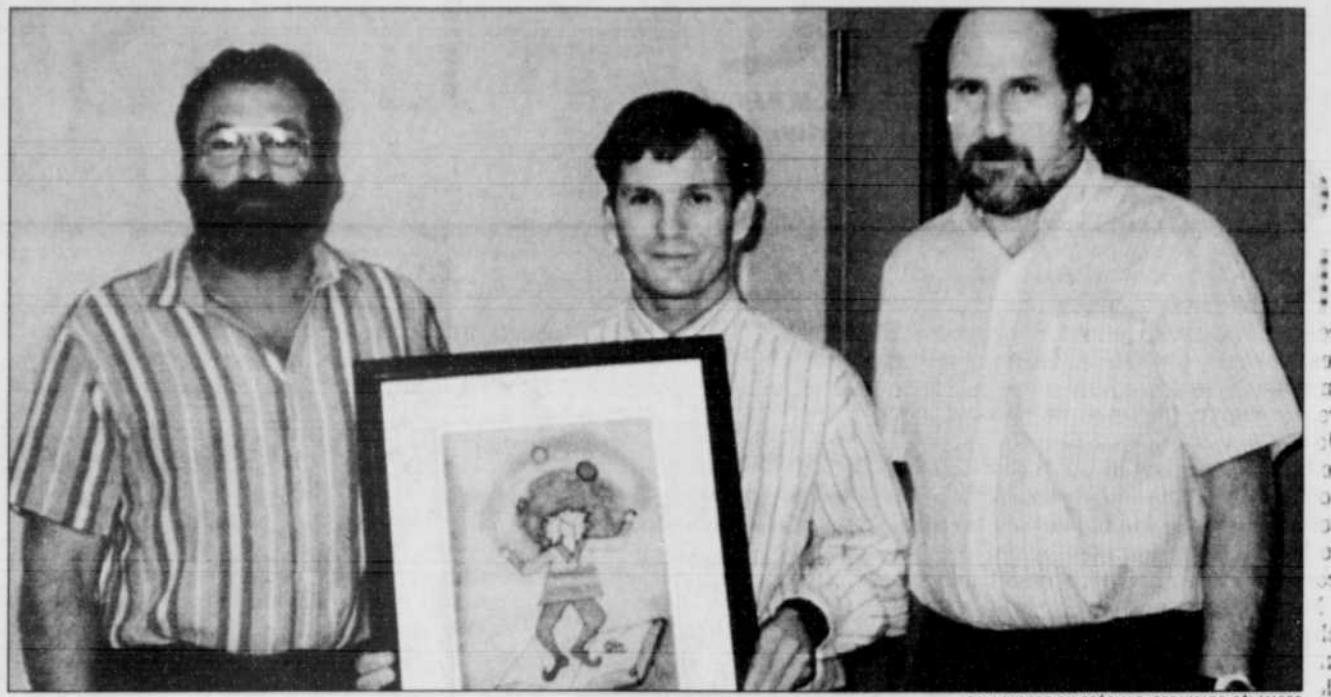
Marcel Dubé élu conseiller

Marcel Dubé a été élu au conseil municipal de Mont-Joli lors de l'élection partielle de dimanche. Le nouveau conseiller municipal a obtenu la faveur de 243 des 484 électeurs qui ont voté, soit un peu plus de 50% des suffrages exprimés. Les trois autres candidats ont recueilli 191 votes (Claude Bélanger), 28 votes (Réjean Demers) et 22 votes (Denis Morisset). Le taux de participation à l'élection a atteint 52%. C.T.

MOISIE

Le maire sortant évincé

Les électeurs du village de Moisie, à une trentaine de kilomètres de Sept-Îles, ont accordé leur confiance à un nouveau venu, Blondin Beaulieu, qui a défilé par une forte majorité le maire sortant, Daniel Raymond. Le nouveau magistrat a obtenu plus de 74% des votes (453), contre 157 pour son adversaire. À l'échevinage, Pauline Larrivée a été élue dans De Grasse, tandis que dans le secteur de la Rivière, le conseiller Roger Cloutier a obtenu la majorité. Dans les autres secteurs, les conseillers ont été élus sans opposition. R.S.



COLLABORATION SPÉCIALE, BERNARD BÉLANGER

GASPÉ

La CS des Falaises honoré par Kino-Québec

Le module Kino-Québec de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine a remis récemment l'un de ses trois mérites pour l'année 1996, à la commission scolaire des Falaises pour son engagement dans le développement de cahiers pédagogiques visant à promouvoir l'activité physique en toute sécurité pour les jeunes de 5^e année du primaire. MM. François Guay (à gauche) et Yves Beaudin (à droite), conseillers pédagogiques et porteurs du dossier à la CS des Falaises, se sont vus remettre une oeuvre de

l'artiste Josée Poirier-Defoy de Gaspé par M. Guy Gilbert, coordonnateur régional de Kino-Québec. Les objectifs du projet étaient de rappeler aux élèves les plaisirs et les bienfaits de l'exercice, les sensibiliser aux règles de prudence et de courtoisie à bicyclette et leur faire vivre des activités aidantes dans l'apprentissage des matières concernées. Deux autres Mérites Kino 1996 ont été décernés, l'un aux caisses populaires de la Fédération Gaspésie/Îles, et l'autre au Centre d'activité physique des Îles. B.B.

BAS-SAINT-LAURENT

Patin-o-thon de l'Océanic

Sept villes du Bas-Saint-Laurent participeront, samedi, au patin-o-thon régional parrainé pour une deuxième année par l'Océanic de Rimouski. Cette activité de financement est au profit des associations de hockey mineur de la Matapédia (Amqui), du Kamouraska (La Pocatière), de la Mitis (Mont-Joli), de Rimouki, de Rivière-du-Loup, du Témiscouata (Notre-Dame-du-Lac) et des Basques (Trois-Pistoles). Des joueurs de l'Océanic seront présents dans les arènes de ces régions. L'an dernier, l'activité avait permis de recueillir un peu plus de 56 000\$. C.T.

RIMOUSKI

Résultats de Québec-Téléphone

Pour les neuf premiers mois de 1996, les revenus d'exploitation de Québec-Téléphone ont atteint 205 millions\$, une hausse de 4% par rapport à la même période l'année dernière. Le bénéfice net était en légère hausse de 2,6%, passant de 22,3 millions à 22,8 millions\$. Les dépenses d'exploitation ont augmenté de 4,9%, atteignant 155,7 millions\$. Les coûts associés à l'expansion des services mobiles et de GlobeTrotter ainsi que l'offre de retraites anticipées à une partie des employés sont en partie responsables de cette hausse. C.T.

LA MALBAIE

Procès Mayer

Philippe Mayer, 21 ans, de Montréal, subira son procès pour meurtre au premier degré le 20 mars au palais de justice de La Malbaie. Les événements reprochés au jeune homme se sont déroulés le

20 novembre 1995 dans une petite maison mobile de Saint-Urbain. Georges Girard, un natif de l'endroit, domicilié dans la métropole depuis plusieurs années, a été retrouvé sans vie, son corps présentant des marques de projectiles d'arme à feu. Mayer a été arrêté quelques heures plus tard. Il est détenu depuis. D.G.

TADOUSSAC

Horaire d'hiver à la traverse

La Société des traversiers du Québec a mis fin dimanche à son horaire d'été à la traverse Tadoussac/Baie-Sainte-Catherine. Désormais, les traversées à toutes les 20 minutes n'auront lieu que de 10h20 à 17h20 à tous les jours. En matinée et en soirée, le service sera au 40 minutes tandis que la nuit, il n'y aura qu'une traversée à l'heure. D.G.

MARIA

Agricultrice de l'année

Nicole Lapointe, de New Richmond, la nouvelle présidente de l'Union des producteurs agricoles de la Gaspésie et des Îles, a remporté samedi le titre d'agricultrice de l'année, lors du quatrième gala Méritas, tenu à Maria. Mme Lapointe, qui exploite une ferme et une conserverie avec son mari et son fils, s'est distinguée par son engagement à la cause du progrès, grâce à son travail en syndicalisme agricole et pour la Société d'agriculture. L'entreprise Produits biologiques Tapp, de l'Anseau-Griffon, a quant à elle remporté le prix « Conquête des marchés », alors que la ferme Jules et Hélène, de Nouvelle, a enlevé la première position pour la qualité de son lait, devant la ferme R.-J. Leblanc, aussi de Nouvelle, et la ferme Marcel-E. Boudreau, de Carleton. G.G.

SEPT-ÎLES

Gala de la PME

Lauremat, de Sept-Îles, a raffé quatre prix d'importance lors du Gala de la PME, présenté en fin de semaine. L'entreprise, qui comprend une quincaillerie, un centre de distribution de matériaux de construction et un centre jardin, a en outre remporté le prix du Mouvement québécois de la qualité, le prix du Secteur commercial et celui d'entreprise de l'année. Quatre autres entreprises ont été honorées: Pot-Pourri (nouvelle entreprise), Héli-Excel (services), Sept-Îles photo (commercial-petite entreprise) et Formothane (manufacturier et construction). R.S.

BAIE-COMEAU

Autopsie sur le chasseur

Les résultats préliminaires de l'autopsie réalisée hier sur le corps du chasseur retrouvé, samedi, au nord de Baie-Comeau, confirment qu'il s'agit bien d'Éric Savard, 22 ans, porté disparu une semaine plus tôt. Son visage ayant été défilé par un coup de fusil, il a fallu analyser ses empreintes digitales pour avoir cette confirmation. De plus, les expertises démontrent qu'il est mort d'une balle tirée par sa propre carabine, un calibre .303, rapportait, en fin de journée hier, le porte-parole de la Sûreté du Québec à Baie-Comeau, Bernard Caron. Les policiers rencontrent les proches du jeune homme, pour déterminer s'il aurait pu s'enlever la vie. L'hypothèse d'un accident demeure toujours aussi plausible, mentionne M. Caron. Le chasseur a fait l'objet de recherches pendant plusieurs jours. Les secouristes avaient noté chez lui un comportement étrange, puisqu'il semblait fuir les secours. Ses derniers signes de vie semblaient remonter à vendredi matin. C.S.



Un solde qui vaut son pesant d'argent

Économisez 25 % sur les couverts en argent sterling de Birks et en argent plaqué Regency.

Couvert à déjeuner de cinq pièces:

Sterling en solde à partir de 333.75 \$

Regency en solde à 101.25 \$

Ce solde prend fin le 31 décembre 1996



JOAILLIERS DEPUIS 1879

PLACE STEFOY 653-4035

Édition spéciale. Prix spécial.



BERLINE ACCORD « ÉDITION SPÉCIALE » 1997

LOCATION EN TÊTE

BERLINE ACCORD SE « ÉDITION SPÉCIALE » 1997

328 \$*

PAR MOIS, LOCATION DE 48 MOIS
VERSEMENT INITIAL DE 1110 \$* PDSF DE 26 995 \$†

Deux coussins gonflables (SRS) • Freins à disque aux 4 roues avec ABS • Moteur à 16 soupapes et injection • Boîte automatique à 4 rapports à commande électronique avec verrouillage du convertisseur de couple et dispositif de détection de l'inclinaison • Climatisation sans CFC • Console au plancher à garniture similibois • Volant gainé de cuir • Roues de 15 pouces en alliage • Toit ouvrant électrique • Suspension indépendante à 2 leviers triangulés aux 4 roues • Programmeur de vitesse • Glaces, serrures et rétroviseurs électriques • Direction assistée • Chaîne AM/FM stéréo avec lecteur CD, 4 haut-parleurs et antivol • Moulures de protection latérales de couleur assortie

OFFRE D'UNE DURÉE LIMITÉE*

Composez le 1 888 9-HONDA-9 pour savoir où se trouve le concessionnaire le plus près ou pour obtenir un catalogue.

*Location-bail offerte exclusivement par Honda Canada Finance Inc. Offre portant sur la berline Accord SE (modèle CD560V) 1997 neuve. Versement mensuel de 328 \$ pendant 48 mois pour un total de 15 744 \$ Un versement initial de 1 110 \$ ou échange équivalent, la première mensualité ainsi qu'un dépôt de garantie de 400 \$ sont exigibles. Des programmes de financement sans versement initial sont également offerts. Franchise de kilométrage de 96 000 km; frais de 10¢ le kilomètre excédentaire. Sujet à l'acceptation du crédit. Transport et préparation (750 \$) ainsi que taxes, assurance et immatriculation en sus. Option d'achat au terme de la location (consulter un concessionnaire à ce sujet). Le prix de location des concessionnaires peut être inférieur. † Transport et préparation (750 \$) ainsi que taxes, assurance et immatriculation en sus. Le prix de vente des concessionnaires peut être inférieur. Veuillez vous renseigner chez un concessionnaire Honda.

HONDA

CONÇUE ET CONSTRUITE
SANS CONCESSION



